

**PUBLICATION DU CALENDRIER
DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 2026**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Caroline Chouinard, Directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil à **sa session extraordinaire du 17 décembre 2025 a adopté le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2026 qui se lit comme suit :**

Les séances du Conseil municipal pour la Municipalité de Stornoway pour l'année 2026 se tiendront à 19 h 30 aux dates suivantes :

- Lundi 12 janvier (Période des fêtes)
- Lundi 2 février
- Lundi 2 mars
- Mardi 7 avril (6 avril Congé de Pâques)
- Lundi 4 mai
- Lundi 1 juin
- Lundi 6 juillet
- **Lundi 10 août** (Vacances estivales)
- **Mardi 8 septembre** (7 sept. Fête du travail)
- Lundi 5 octobre
- Lundi 2 novembre
- Lundi 7 décembre

DONNÉ à Stornoway, ce 17 décembre 2025

Caroline Chouinard
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Caroline Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Stornoway, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir :

Entrée du bureau municipal
Entrée de la salle communautaire
Entrée de l'église
Bureau de poste

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 décembre 2025

Caroline Chouinard
Directrice générale/greffière -trésorière